En collaboration avec

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr

Formation Continue
Université de Strasbourg

Diplôme d'état Infirmier en Pratique Avancée

Reconnu au grade universitaire de master

PERSONNES CONCERNÉES ET PRÉ-REQUIS

Dans un contexte de formation tout au long de la vie, cette formation s'adresse à des personnes exerçant la fonction d'infirmier infirmière ou étant titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L.4311-12 du Code de la Santé Publique.
Accès en première année : être titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier, ou être titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique tel que défini par l'article L. 4311-5 du code de la santé publique (inscription uniquement pour la mention Psychiatrie et Santé Mentale).
Les personnes en poursuite d'étude (IFSI de 3ème année), pourront également être accueillies, dans la limite des places disponibles et sous réserve de l'obtention de leur DE à l'ouverture de la formation.
Accès en deuxième année : avoir validé la première année (60 ECTS) ou être titulaire du DE-IPA pour un changement de mention.

MODALITÉS D'ADMISSION

Les candidatures pour l'accès à la première ou la deuxième année en septembre 2026, sont à faire sur la plateforme e-Candidat https://ecandidat.unistra.fr du 26 février au 3 mai 2026.
Si besoin, une seconde campagne de candidature sera ouverte de fin mai à fin juin, dans la limite des places disponibles.

CONTEXTE ET POINTS FORTS DE LA FORMATION

Le diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée (DE IPA), est une formation spécifique de deux ans reconnue au grade master. Les IDE passent d'un exercice pour partie sur prescription à une démarche d'analyse d'investigation avec évaluation d'une situation et une prise de décision clinique selon les modalités règlementées. Le cadre règlementaire de la formation et du diplôme ainsi que les conditions de l'exercice en pratique avancée ont été portés à la publication au Journal Officiel du 19 juillet 2018.

Points forts

> **Adossée au département Sciences infirmières pour développer le leadership de la profession et la recherche en soins infirmiers.**
> **Prise en compte de la notion d'interdisciplinarité pour un exercice professionnel décloisonné et l'accompagnement des parcours.**

COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

> Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées
> Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé
> Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
> Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés
> Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique
> Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques

PROGRAMME

La formation est organisée autour d'une 1ère année en tronc commun permettant de poser les bases de l'exercice infirmier en pratique avancée :
Semestre 1 et 2 : 444 heures d'enseignements (cours et travaux dirigés) auxquelles s'ajoute le temps de travail personnel

> UE Méthodes de travail - UE Sciences infirmières et pratiques avancées
> UE Responsabilité éthique, législation, déontologie - UE Clinique
> UE Formation et analyse des pratiques professionnelles
> UE Santé publique - UE Recherche
> UE Langue vivante – Stage de 8 semaines, soit 294 heures

A l'issue du deuxième semestre, les personnes inscrites choisissent une mention qui fait l'objet d'enseignements spécifiques (150 heures) au 3ème et 4ème semestres parmi les 5 identifiées :

> Pathologies chroniques stabilisées
> Oncologie et hémato-oncologie
> Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale
> Psychiatrie et santé mentale
> Urgence

Semestre 3 : UE Recherche et UE Langue vivante (50 heures)
Semestre 4 : Stage de 4 mois minimum, soit 574 heures.
Les volumes d'heures d'enseignements indiqués ne tiennent pas compte du temps de travail personnel.

MÉTHODES ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

> Ensemble de cours magistraux qui visent l'acquisition des connaissances théoriques et méthodologiques, en présentiel ou à distance
> Travaux de groupe qui permettent de développer des activités de coopération, d'analyse de pratiques professionnelles, de recherche, de synthèse
> Echanges entre les étudiant·e·s et l'équipe pédagogique
> Mise à disposition de ressources au format numérique

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Chaque unité d'enseignement ainsi que les stages font l'objet d'une évaluation certificative selon des modèles variés.
Les modalités précises des évaluations sont communiquées dans le livret pédagogique remis aux personnes inscrites.
Au semestre 4, l'étudiant·e rédige un travail de recherche. L'évaluation porte à la fois sur le document écrit et la présentation orale du mémoire.

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

M.Thomas VOGEL, Professeur - Faculté de Médecine, maïeutique et sciences de la santé - Université de Strasbourg. Chef de Service du Secteur SSRG - UCC - CAPS. Pôle de Gériatrie - Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

COORDINATION PÉDAGOGIQUE

Mme Isabelle SEBRI : cadre de santé chargée de mission universitarisation des formations paramédicales. Faculté de Médecine, maïeutique et sciences de la santé. Université de Strasbourg.
Courriel : i.sebri@unistra.fr

DIPLÔME D'ÉTAT

Durée : DE1 : 444h d'enseignement + 294h de stage. DE2 : 200h d'enseignement + 574 h de stage

Promotion 2025/27
***1ème année** (ref SRI25-1062A) : du 22 septembre 2025 au 3 juillet 2026.*
***2ème année** (ref SRI26-1062B) : du 17 septembre 2026 au 2 juillet 2027 (dates à confirmer)*

Tarif
4725 € Par année

Lieu
Université de Strasbourg - Service Formation Continue
21 Rue du Maréchal Lefebvre
67100 Strasbourg

Renseignements et inscriptions
Sylvia RUBINI
Tél : 03 68 85 49 22
Sauf le mercredi
s.rubini@unistra.fr

Nature et sanction de la formation
*Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle permet l'obtention d'un diplôme d'état **n°RNCP 38988** sous réserve de satisfaire aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences qui sont portées à la connaissance des stagiaires. La formation donne également lieu à la délivrance d'une attestation de participation.*
Des évaluations au cours de la formation permettent de mesurer la satisfaction des stagiaires, notamment concernant l'atteinte des objectifs.